



# NOTE DU MOUVEMENT ECOLOGIQUE DANS LE CADRE DES NÉGOCIATIONS DE COALITION

Le Mouvement Écologique a – en tant qu’organisation non gouvernementale agréée – publié en mars 2023 une brochure intitulée « Eng Roadmap fir d’Legislaturperiod 2023 – 2028 – sozial, ekologesch a gerecht » reprenant ses réflexions et propositions concrètes en relation avec une politique de développement durable.

Dans le présent document établi dans le contexte des négociations de coalition, nous ne pouvons reprendre que certains points forts ayant une importance de nature plutôt transversale. L’importance des propositions sectorielles ou de détails développés dans la publication précitée reste donnée et constitue la base des réflexions suivantes. La publication précitée est accessible en ligne sur [www.meco.lu](http://www.meco.lu), en langue allemande et langue française. Des idées fédératrices pour l’orientation générale de la politique gouvernementale y sont également présentées (page 2 – 7).

Des éléments-clés, qui ont fait consensus respectivement n’ont pas été mis en question dans les programmes électoraux des deux partis de coalition n’ont pas été repris dans le présent document. Des sujets, comme la promotion de l’économie circulaire, l’importance d’une démarche au niveau de la Grande Région, l’urgence de réaliser une offensive afin de développer de façon très conséquente les énergies alternatives, la nécessité d’étendre le réseau du tramway moderne et de favoriser la mobilité douce, la nécessité de réaliser une (r)évolution énergétique du chauffage (« Wärmewende ») et bien d’autres constituent un consensus au niveau politique. Dans la présente note on ne reviendra donc pas à de tels points, aussi importants qu’ils soient.

Lors de la rédaction de la présente note, le Mouvement Écologique ne s’est que partiellement penché sur de potentielles divergences de vues entre notre organisation et les deux partis. Notre organisation a p.ex. la conviction fondamentale que des projets de nouvelles constructions de routes sont absolument contradictoires à toute analyse scientifique en relation avec le développement durable ou que le droit de la propriété privée doit être davantage subordonné à l’intérêt collectif. Tout en sachant que ces positions du Mouvement Écologique sont connues et que les partis politiques formant le prochain gouvernement ont peut-être d’autres points de vue dans certains domaines, le Mouvement Écologique met l’accent sur des éléments-clés constructifs pour que la transition écologique puissent être pris en compte.

# LE CADRE SCIENTIFIQUE COMME LA BASE DU PROGRAMME GOUVERNEMENTAL

Toute action politique doit se faire sur base de connaissances scientifiques et statistiques, donc en toute objectivité et en connaissance des faits. Ceci vaut en particulier pour des questions écologiques. De fait, l'humanité doit respecter les règles naturelles et ne peut que subordonner ces activités à ce cadre fixé par la nature.

Les effets de la crise climatique perçus dans le monde et également au niveau européen et national ont conduit à une prise de conscience accrue de la population et de la politique. Malheureusement, malgré cette prise de conscience, les mesures nécessaires pour réduire les effets de la crise climatique et tendant à limiter l'augmentation de la température à 1,5 -2 degrés ne sont toujours pas prises à la hauteur du défi.

Une telle prise de conscience n'est malheureusement pas faite en ce qui concerne la crise de la biodiversité : en fait le dépérissement des écosystèmes et le danger réel que l'humanité risque de détruire sa base de vie n'est pas encore perçu en tant que tel. De fait, la disparition de milieux naturels, d'espèces animales et végétales est dramatique.

## Protection du climat

Fin 2018, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a averti, dans son rapport spécial, qu'il ne restait plus que dix ans à l'humanité pour limiter l'augmentation du climat mondial à moins de 2 degrés - idéalement à 1,5 degré. L'été 2023 a été le plus chaud jamais mesuré en Europe depuis 1940 (commencement des enregistrements). La mission du prochain gouvernement est donc d'une importance capitale. Si nous voulons atteindre les objectifs nationaux et européens pour 2030, il faut donc agir rapidement et de manière conséquente. Les crises précédentes, telles que Covid, ont montré que les décisions politiques sont acceptées et activement soutenues par une grande partie de la population, lorsque les faits scientifiques sont incontestables et que l'information et la communication y correspondent. Il en va de même pour la crise climatique : nous devons agir de manière cohérente pour en minimiser ou en éviter les conséquences dans une certaine mesure.

Faut-il rappeler dans ce contexte que d'après UNICEF 43 millions d'enfants ont été déplacés de leur lieu de vie suite aux changements climatiques. Une telle situation est intolérable et le Luxembourg, en tant qu'un des plus grands émetteurs de CO<sub>2</sub> par habitant, doit assumer sa responsabilité.

Dans ce contexte, le Mouvement Ecologique soutient quant au fond les propositions formulées par l'Observatoire pour la politique climatique dans son « Annual Report 2023 ».

## Protection de la biodiversité

Les effets de la crise de la biodiversité étant peut-être moins connus, des éléments clés du « 3e plan national concernant la protection de la nature » (PNPN3) sont repris ici (document d'information y relatif) :

*Citons : « Le Luxembourg – malgré la surface réduite de son territoire et l'absence d'écosystèmes et d'habitats marins ou montagnards – possède une biodiversité considérable et des paysages variés dus à une diversité géologique et microclimatique importante. Cette diversité, au sein des espèces et habitats ainsi que celle des écosystèmes et des services qu'ils fournissent, constitue la base vitale de l'existence et de la bonne qualité de vie de notre société. La nature est importante non seulement pour notre bien-être physique et mental, mais au-delà également pour la capacité de notre société à faire face aux changements planétaires, aux menaces sanitaires et aux catastrophes naturelles. La dégradation des écosystèmes ainsi que la perte de services écosystémiques constituent des menaces directes et existentielles pour la vie et le bien-être de notre population et mettent en péril les fondements de notre société et de notre économie. » (...)*

*« Le déclin inquiétant de la diversité biologique est directement lié à l'intensification agricole et à la consommation foncière, ayant engendré la perte et le morcellement des espaces naturels suite :*

- *Au développement de zones résidentielles, commerciales et industrielles ;*
- *À l'extension du réseau routier ;*
- *Au remembrement des terres – extension de parcelles uniformes (monocultures) et réduction de structures (haies, bandes herbeuses, ...);*
- *À l'assèchement des zones humides et au redressement de cours d'eau ;*
- *À l'utilisation de pesticides et de fertilisants ;*

*Ces tendances négatives risquent d'être intensifiées par le changement climatique avec des conséquences pour la conservation des services écosystémiques, ainsi que pour l'agriculture, la santé et le bien-être social. Les analyses qui suivent appuient et précisent ces conclusions. »*

5 graphiques illustrent, parmi d'autres, la situation (voir annexe).

Ces déclarations en relation avec la dégradation de la biodiversité pourraient être complétées par une analyse parallèle quant à la situation de la gestion de l'eau, qui présente aussi des problèmes substantiels.

-----

Rappelons que le Luxembourg est lié dans ce contexte par une multitude d'engagements européens et internationaux.

# RECONNAISSANCE DES CRISES DE LA BIODIVERSITÉ ET DU CLIMAT

## 1. Reconnaître la priorité à accorder aux crises climatique et de la biodiversité, crises intrinsèquement liées

Il est de mise que la sauvegarde de la biodiversité et de la protection du climat doivent constituer une priorité gouvernementale absolue. Sans maintien des bases de la vie, toute activité économique effondrerait par ailleurs.

Dans ce contexte, il importe de relever que la STATEC a calculé que la transition énergétique coûterait annuellement moins que 2% du PIB. De plus, les experts sont unanimes : le report de mesures serait outre mesure bien plus cher que des actions conséquentes immédiates.

De plus, il est évident qu'une économie qui s'engage de façon conséquente dans la transition est une économie gagnante. La finalité devant être d'accompagner les entreprises dans cette transition, mais non pas d'investir dans le maintien des structures actuelles.

Il y a assurément différents moyens permettant d'atteindre les finalités nécessaires au nouveau de la politique de protection du climat et de la biodiversité et une discussion y relative est importante.

Mais : les finalités à atteindre elles-mêmes ne peuvent pas être remises en question, ce sont des mesures à base de données scientifiques.

## 2. Reconnaître la valeur des services écosystémiques

Le « *The New Nature Economy Report II* » publié le 19 janvier 2020 à Davos, par le « *World Economic Forum* » (\*1) relève dans son rapport de façon impressionnante la dépendance de notre système économique, du PIB, des écosystèmes. D'après ces économistes « *44 000 milliards de dollars de valeur économique générée, soit plus de la moitié du PIB mondial, dépendent modérément ou fortement de la nature et de ses services et sont, par conséquent, exposés aux risques de perte de la nature. (..) Ces industries dépendent soit de l'extraction directe des ressources des forêts et des océans, soit de la fourniture de services écosystémiques tels que des sols sains, de l'eau propre, la pollinisation et un climat stable.* »

La sauvegarde des services écosystémiques est une responsabilité évidente de tout gouvernement. Afin de sauvegarder les écosystèmes au Luxembourg une panoplie de mesures est de mise, pour ne citer que quelques-uns :

- Déclarer comme **mission obligatoire des communes** autant la protection de la biodiversité que la protection du climat et maintenir le NON luxembourgeois à l'énergie nucléaire sous toutes ses formes (p. ex. hydrogène rose) à tous les niveaux nationaux et européens ;
- Assurer une **protection du climat plus efficace** en optant pour les mesures suivantes :
  - \* **révision de la loi relative au climat** : réintroduire la responsabilité sectorielle ;
  - \* réforme de la réglementation communale afin de faire des **communes de véritables acteurs dans la production d'énergies renouvelables et la distribution d'énergie par réseaux de chaleur** (régler des problèmes de compétence, établir des règlements-types) ;
  - \* élaboration d'un **programme / législation de protection du sol** ;
- **Mise en œuvre beaucoup plus conséquente du plan national de la nature (PNPN3)**, mise à disposition des moyens nécessaires pour la mise en œuvre des plans d'action espèces et habitats ainsi que restaurer la connectivité écologique des paysages afin d'enrayer la perte de la biodiversité ;
- Elaboration d'une réelle **stratégie de gestion des eaux** tenant compte des limites de capacité de ce bien. Ceci implique des réformes multiples, notamment

au niveau de la gestion de l'eau, de l'interaction entre la politique agricole et la politique de protection des eaux (réduction de la charge de nitrates et de pesticides dans les eaux de surface ainsi que dans la nappe phréatique) ;

- **Réformer la politique agricole vers une agriculture durable** : il est un fait, que le déclin du nombre d'entreprises agricoles se fait parallèlement au déclin de la biodiversité. La politique agricole doit encourager et soutenir davantage l'agriculteur dans le maintien de la biodiversité. Des réformes telles que la promotion de l'agriculture liée au sol, la réduction substantielle du cheptel de bovins, l'abandon des pratiques agricoles dépendantes aux pesticides etc. doivent notamment être promues. Le « Plan PAN Bio 2025 » devra être révisé, ceci en étroite collaboration avec les milieux concernés. Un monitoring (introduction d'un check « *climat et biodiversité* ») devra être mis gratuitement à disposition pour toute entreprise agricole.

A cette fin, le *mid-term review* de la loi agricole sera mis dans le service de telles réformes.

Afin de mener à bien les discussions autour des réformes nécessaires, un « *Ronnen Dösch Landwirtschaft an Umwelt* », composé d'acteurs du milieu agricole, mais aussi des ONG environnementales, serait à mettre en place.

- **Mise en œuvre d'une stratégie de sauvegarde du milieu forestier** : la forêt est exposée à une dégradation alarmante : le changement climatique, des essences non-adaptées et surtout la densité de grand gibier beaucoup trop élevée, conduisent à un état catastrophique de nos forêts. 50% de nos forêts risquent le dépérissement durant la prochaine décennie. Outre des mesures structurelles pour la réduction du gibier afin de garantir une régénération naturelle adaptée et résiliente (« *Zukunftsbäsch* »), il importe de stopper toute ouverture de la couverture végétale (« *Kronendach* ») par des interventions forestières ou la construction de nouvelles routes forestières.

- **Politique de gestion des déchets et de sauvegarde de la qualité de l'air** : la gestion des ressources est devenue non seulement un facteur clé du point de vue écologique, mais aussi du point de vue économique. Le nouveau gouvernement devra accorder encore davantage de priorités au management de nos ressources et à une bonne qualité de l'air. L'application du principe "pollueur - payeur", un monitoring continu sur la base d'indicateurs définis, un système de contrôle efficient, un travail de sensibilisation ciblé et une communication publique transparente en sont des conditions nécessaires.

### 3. Réaliser une stratégie d'adaptation au changement climatique

Pour faire face à la crise de la biodiversité respectivement climatique, il importe de développer une stratégie cohérente d'adaptation et d'action « biodiversité/climat » qui permettrait d'accroître l'efficacité en créant des situations « win-win » (p.ex. restauration des zones humides jouant à fois un rôle contre les inondations et améliorant l'état de conservation des biotopes et d'espèces menacées). La mise en œuvre conséquente du Plan national concernant la protection de la nature (PNPN3), établi sur base de critères scientifiques est de mise dans ce contexte.

Les mesures y prévues devront être réalisées plus vite par rapport à ce qui est prévu dans le plan actuellement en vigueur. A cet effet, un suivi annuel devra être mis en place. Les obstacles juridiques ou administratifs s'opposant actuellement à sa mise en œuvre devront être éliminés, y compris quelques dispositions de loi concernant les forêts.

La stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques doit être revue et actualisée après en avoir fait une évaluation quant à son efficacité. Surtout, elle doit être mieux communiquée par rapport aux acteurs non-gouvernementaux tels que les communes, syndicats intercommunaux et autres..

En ce qui concerne la verdurisation des localités, des critères de base devraient être définis et les communes devraient être soutenues davantage dans cette démarche. Ceci autant au niveau organisationnel qu'au niveau financier. Des propositions détaillées ont été faites dans ce contexte dans le cadre de la campagne « Méi Gréngs an eis Stied an Dierfer ».

# ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION

## – ÉTABLIR DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 4. Assurer la mise en œuvre conséquente des stratégies et plans d'action validés au niveau national et établir un monitoring de mise en œuvre

Durant les dernières années des stratégies nationales et des plans d'action ont été développés par le gouvernement afin de relever la transition écologique. Ces stratégies ont été établies en large partie de concert avec les acteurs concernés et ont été validées par le gouvernement et en partie par la Chambre des Députés. Le Mouvement Ecologique estime qu'il est capital de **ne pas remettre en cause les acquis de ces stratégies** mais d'assurer leur mise en œuvre conséquente et rapide – des modifications ponctuelles pouvant se faire sans mettre en cause les finalités et les grandes lignes.

**Il s'agit en l'occurrence notamment des documents suivants :**

- le Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC)
- le Plan national concernant protection de la nature (PNPN3)
- le Programme directeur de l'aménagement du territoire (PDAT)
- le Plan national de mobilité PNM2035.

Il est évident que les ministères et administrations responsables devront disposer des ressources et instruments nécessaires pour la mise en œuvre.

**De plus, il est absolument indispensable d'assurer l'utilisation d'indicateurs de la mise en œuvre de ces stratégies et d'en assurer un *monitoring*. Une évaluation annuelle ou bis-annuelle s'impose selon plan d'action pour évaluer l'efficacité des mesures prises par rapport aux finalités et au timing définis dans ces stratégies. Le rôle de la STATEC dans ce domaine (notamment en relation avec le PNEC, mais aussi avec d'autres stratégies) est évident tout comme celui d'organes externes indépendants. De plus un tel monitoring contribue à augmenter l'acceptation des mesures mises en œuvre par les acteurs concernés et paraît judicieux d'un point de vue non seulement politique, mais aussi en ce qui concerne le contrôle de l'efficacité et la bonne gestion des ressources.**

La stratégie ECO2050 élaborée par le Ministère de l'Economie en collaboration avec les acteurs concernés et visant à produire des scénarios de développement plausibles et une vision stratégique correspondante pour l'économie luxembourgeoise à l'horizon 2050, n'a, quant à elle, été présentée à l'ancien gouvernement sans disposer d'un caractère comme stratégie officielle. Cependant elle devrait servir de base de réflexion en relation avec l'orientation future de notre économie, afin de la rendre notamment plus résiliente.

**Le Mouvement Ecologique aimerait par ailleurs encore relever les points suivants dans le contexte d'une optimisation et concrétisation des stratégies :**

- **Réalisation d'un „stress test“ relatif à l'impact de la croissance démographique et économique en vue d'un débat public et d'une planification à moyen terme:** Afin d'identifier l'impact d'une croissance démographique et économique continue e.a. sur l'environnement naturel, l'approvisionnement en eau potable et en énergie, l'épuration des eaux et les nouvelles infrastructures à mettre en place tout en respectant le but d'une « artificialisation zéro » à l'échéance 2050, un tel instrument objectif (fort utilisé dans d'autres pays) paraît indispensable.
- **Assurer la sauvegarde de la biodiversité :** La mise en œuvre conséquente du PNPN3, établi sur base de critères scientifiques est de mise. Faut-il rappeler dans ce contexte que le Luxembourg est confronté à une plainte pour non-respect de la « Directive Habitats-Faune-Flore » devant la Commission européenne en ce qui concerne la sauvegarde des prairies maigres de fauche (6510) ainsi que de l'extinction de la perdrix grise (*Perdix perdix*)?

Pour faire face aux déficits actuels, il faudra réformer le système de compensation en établissant également des pools de compensation *communaux*, en permettant dans la mesure du possible la réalisation de mesures « CEF » dans des pools compensatoires adéquats et en prenant en charge les frais d'études pour les projets de moindre envergure par l'État.

- **Projet PNEC** : un renforcement de l'objectif efficacité énergétique 2030 & de la trajectoire vers neutralité climatique 2050 est nécessaire ;

- **Valoriser la fonction de l'aménagement du territoire et des finalités du programme directeur de l'aménagement du territoire par rapport aux politiques sectorielles** : Le statut de l'aménagement du territoire par rapport aux politiques sectorielles et communales doit être assuré en approfondissant la concertation interministérielle, le dialogue ouvert et formalisé avec les autorités communales et les régions frontalières, et donnant une priorité de l'intérêt collectif moyennant le recours au droit de préemption, la clarification de l'indemnisation en cas de reclassement de terrains.

La priorisation du développement spatial dans les centres de développement et d'attraction (CDA) dans une démarche interministérielle et moyennant une réforme des finances communales tenant compte notamment des communes à développement endogène est de mise.

- **Gestion rationnelle de l'espace disponible moyennant une priorisation et une promotion d'un développement à l'intérieur au lieu d'une extension des périmètres de construction** : mise en place des mesures réglementaires (e.a. remembrement, échange de droits de construction TDR) et fiscales afin de mobiliser au maximum les zones d'habitation existants des PAG et de promouvoir des solutions innovantes.

## ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DE REFONTES CLÉES

### 5. Réformer le système social afin de le rendre plus stable et plus indépendant de la croissance économique

Selon la conviction e.a. des ONG environnementales, une croissance infinie sur une planète finie n'est pas réaliste. Mais même si l'on ne partage pas cette analyse des ONG, la crise Covid, la guerre en Ukraine, les problèmes dans les chaînes d'approvisionnement, la limitation des ressources, les tensions géopolitiques, les conséquences du changement climatique et d'autres ont montré la fragilité de notre système économique et de la prémisse d'une croissance économique continue.

Une politique responsable à moyen et à long terme nécessite que notre système social soit rendu moins dépendant de la croissance économique. Dès lors, il est de mise d'élaborer des pistes concrètes afin d'atteindre cet objectif et de lancer un débat ouvert y relatif.

### 6. Valorisation du « PIB du bien-être » comme instrument-clé de la politique gouvernementale

Depuis des décennies, tous les partis politiques plaident pour la mise en place et une valorisation du « PIB du bien-être ». Bien que le STATEC publie cet instrument, son impact politique est pour ainsi dire nul. Les ressources financières et personnelles nécessaires à son actualisation périodique et sa publication devraient être prévues dans le cadre du budget. Le PIB du bien-être devrait de toute évidence avoir le même statut que le PIB national brut.

Mais il est surtout de mise que le Ministère des Finances intègre la dimension du PIB-du bien-être dans ses analyses, notamment au niveau des orientations du budget et donc des finances publiques. Les décisions politiques et les investissements y relatifs doivent être guidés par le PIB du bien-être, ceci à tous les niveaux (précarité, éducation, santé mentale, préservation de l'environnement, état de la biodiversité...).

## 7. Valoriser le « *Nohaltegekeetscheck* » comme instrument de gouvernance en matière de développement durable

Le Luxembourg dispose depuis peu de temps avec d'un « check de la durabilité » (« *Nohaltegekeetscheck* ») d'un instrument important. Or, son introduction n'a pas encore des répercussions concrètes. Il est de mise d'assurer l'application correcte de ce nouvel instrument, de rendre publiques toutes les informations en la matière et d'évaluer après deux ans de fonctionnement du système et de juger, si des modifications seraient à apporter suite aux expériences faites.

## 8. Mise en œuvre d'une réelle fiscalité écologique

La transition écologique nécessite une mixité d'instruments régulateurs et volontaristes. Dans ce contexte il est indispensable que le gouvernement ne met pas en cause les règles du marché, surtout si cette situation est liée à des désavantages évidents. La fiscalité actuelle pose en effet, du moins en partie, de faux accents et favorise directement par un genre de « *fiscalité noire* » la dégradation environnementale, les frais en résultant étant assumés par la collectivité.

Cet effet équivaut en fait à une « *dérégularisation* » en matière écologique est - les experts économiques sont très clairs en la matière - un des facteurs-clés entravant gravement une transition écologique. Faut-il rappeler que (malgré la taxe CO<sub>2</sub> quant au fond louable, quoique très bas) les recettes étatiques au niveau des « taxes écologiques » au Luxembourg sont parmi les plus faibles en Europe ? Dès lors, il est indispensable d'intégrer, supplémentairement à une démarche volontariste moyennant des subventionnements et des subsides, davantage des éléments d'une fiscalité écologique dans la réforme fiscale globale envisagée.

La finalité est d'une part et en premier lieu d'assurer d'une part une vérité des prix (« *Preiswahrheit* »), ne refoulant pas les frais résultants d'activités à la collectivité et d'autre part un effet d'incitation (« *Lenkungseffekt* ») dans certains domaines (p.ex. avec l'introduction d'une taxation sur les pesticides) et de contribuer ainsi à la réduction de modes de comportement et de production non souhaitable du point de vue de la durabilité. L'internalisation des coûts externes permet par ailleurs d'engendrer des moyens financiers supplémentaires. Ces moyens doivent être réinvestis afin de soutenir les ménages défavorisés financièrement et d'autre part pour soutenir des alternatives.

Dans ce contexte, le Mouvement Ecologique plaide aussi le maintien et une hausse continue de la taxe CO<sub>2</sub>, ceci en conformité avec les experts au niveau de la protection du climat et de de la majorité des experts en économie.

## 9. Introduction du « *green budgeting* » et analyse des « *harmful subsidies* »

Surtout en temps de crise, il devient de plus en plus incompréhensible, voire irresponsable, qu'un état investisse encore de l'argent afin de favoriser directement la crise climatique et la crise de la biodiversité. Ce n'est pas sans raison que l'Union Européenne encourage les pays membres de réaliser un « *green budgeting* » et de réduire les subventions inefficaces, voire nocives pour l'environnement. Il est de mise que le gouvernement se dote des outils nécessaires afin de réaliser un « *green budgeting* » et de détecter et de réduire ces « *harmful subsidies* ».

Un alignement de la politique d'investissement des fonds publics aux exigences de l'accord de Paris devrait être une normalité. Ceci vaut évidemment aussi pour le « Fonds de compensation commun au régime général de pension ».

## 10. Soutenir de façon plus conséquente les ménages financièrement défavorisés dans la transition écologique

L'écologie et les aspects sociaux constituent deux côtés de la même médaille, telle est une réalité ! Et ce sont surtout les personnes avec des ressources financières limitées qui souffrent bien souvent le plus de la dégradation environnementale, qui vivent sur les grands axes de route, qui ont des logements situés dans des espaces moins verdurisés...

Il faut assurer davantage que plus que dans le passé, ces ménages à faible revenu soient soutenus lors de mesures prises dans le cadre de la transition écologique.

**Ce n'est pas seulement une question d'équité sociale, mais également une conditio sine qua non du point de vue de l'acceptation par toutes les couches de la population.**

Les moyens à mettre en œuvre sont multiples et dans tout ministère sectoriel une analyse est indiquée dans ce contexte. : Ne citons que quelques-uns : introduire un préfinancement étatique des rénovations énergétiques pour ménages défavorisés financièrement, intégrer des critères sociaux dans des subventions étatiques, améliorer le bilan énergétique du marché locatif du bâti existant, de développer le conseil énergétique ...

Rappelons dans ce contexte qu'il est important de réduire – de façon générale et pas seulement dans ces cas – la bureaucratie et de vulgariser l'information du public pour augmenter le succès des moyens mis en œuvre.

# LA GOUVERNANCE, LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LA PARTICIPATION CITOYEN/NE – FACTEURS IMPORTANTS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## 11. Assurer une gouvernance performante à la hauteur des défis écologiques au niveau des organes étatiques et para-étatiques

La transition écologique constitue un défi majeur pour les administrations et ministères, nécessitant des ressources accrues, un know-how et une expertise spécialisée et spécifique ainsi qu'une démarche plus concertée entre les différents acteurs au vu de la transversalité de la thématique du développement durable (économie, agriculture, éducation, énergie et bien d'autres). Or, les structures n'ont guère été adaptées et développées pour pouvoir relever ce défi. Ni au niveau des ressources humaines, du know-how et de l'organisation des ministères et administrations.

Il est de mise de remédier à cette situation en :

- analysant la nécessité de réorganiser les ministères concernés voire de les étoffer au niveau personnel et au niveau des nouvelles connaissances nécessaires ;
- rendant plus systématique et plus performant et transparent la collaboration interministérielle ;
- assurant une formation accrue des fonctionnaires dans les thématiques de la durabilité.

### - L'organisation des différents ministères

#### Ministère de l'Environnement

D'aucuns plaident pour la création de l'un ou l'autre super-ministère et d'y inclure les compétences de l'actuel Ministère de l'Environnement. De l'avis du Mouvement Écologique une telle démarche – selon le choix opéré – risque de mener en fait à une franche dévaluation des aspects environnementaux.

Une telle démarche irait en effet à l'encontre d'une discussion sereine permettant aux différentes sensibilités et intérêts d'être reconnues au niveau politique et d'être pris en compte à juste titre. Dans un monde complexe, il est important non pas de « faire taire » certains arguments ou de les échanger derrière les murs d'un super-ministère, mais bien au contraire de thématiser les défis dans un discours politique ouvert et de faire une **pondération discutée ouvertement et de façon transparente. Le Ministère de l'Environnement doit jouir d'un statut fort et autonome.**

### Ministère la Mobilité et des Infrastructures

La planification de la mobilité est d'une importance capitale à plusieurs niveaux et une extension rapide des infrastructures pour la mobilité douce et les transports en commun est de mise. Le Mouvement Ecologique tient à relever qu'il tient comme essentiel de maintenir un ministère combinant les infrastructures et la planification de la mobilité. En effet, la planification de la mobilité et des infrastructures nécessite une multitude de décisions presque journalières, de façon à ce que cette interaction directe entre les deux est de mise.

### Ministère de l'Aménagement du territoire

La mise en œuvre du nouveau « Programme directeur de l'Aménagement du Territoire » nécessite un Ministère renforcé disposant des ressources financières et personnelles adéquates pour pouvoir mener à bien sa tâche de coordination avec les politiques sectorielles et avec le niveau régional et communal, ceci conformément aux finalités du nouveau programme directeur.

Afin de mener à bien cette tâche, la compétence pour la « Grande Région » - revêtant dans le programme directeur une importance particulière - lui devrait être attribuée, tout comme d'ailleurs celle relative au développement rural (en étroite collaboration avec le Ministère en charge de l'Agriculture) au Ministère de

## 12. Intégrer la dimension environnementale dans différentes institutions et organes consultatifs

La composition de certains organes de concertation respectivement de conseils consultatifs ne reflète pas les différents « piliers » de la durabilité. En effet, la composition de ces organes a été décidée à un moment où la dimension écologique (notamment biodiversité et climat) était encore perçue à un moindre niveau. Dès lors, même si ces organes ne sont pas aveugles en relation avec les défis écologiques, il est évident que leur focus primaire et leur know-how sont ceux en relation avec la cause qu'ils représentent prioritairement. Il est de mise d'intégrer la voix écologique dans ces organes et d'en réformer la composition (tel que le Conseil économique et social) et le mode de fonctionnement.

## 13. Développement de la démocratie et de la participation citoyenne

Une démarche associant le plus grand nombre de citoyen:nes aux processus de décision et d'accroître par ailleurs **l'acceptation** – des fois difficile – **de choix politiques à opérer**, est de mise par le développement de la démarche participative.

Le gouvernement actuel a opté pour des organes tel le « *Klimabiergerrot* » et a déposé une réforme de la loi communale tendant à optimiser la participation citoyen :ne. Tout en reconnaissant la valeur de ces démarches, une réelle participation citoyenne nécessite une refonte plus structurelle et notamment la mise en œuvre des instruments suivants :

\* **Établir une cellule « participation citoyenne » au niveau du Ministère d'Etat / renforcer la participation citoyen/ne:** L'organisation de processus de participation citoyenne nécessite un know-how très spécifique et une rigueur de planification très substantielle. La participation devient de plus en plus importante dans une société en mutation et la finalité doit être d'intégrer des citoyen:nes de différents milieux socio-démographiques (!) dans une société en mutation. Si le gouvernement veut réellement développer et encourager de façon performante la participation citoyenne, il est impératif de se doter des instruments

nécessaires et surtout d'un pool d'experts guidant et soutenant les ministères, les administrations et le cas échéant les communes dans ces processus.

En ce qui concerne des organes tel le « *Klimabirgerrot* » il serait souhaitable que de tels organes se penchent moins sur des problèmes techniques que sur des questions plus fondamentales en relation avec les orientations générales de notre société ou de politiques sectorielles.

De plus diverses législations devraient être revues (p.ex. concernant l'aménagement communal) afin d'associer les citoyen/nes à un stade plus précoce.

\* **Élargir le congé associatif notamment aux ONG environnementales et sociales :**

Le rôle qu'assument les organisations non gouvernementales dans une société est incontesté, surtout dans un temps où la société risque de plus en plus de clivages. Or, à l'heure actuelle différentes formes d'engagement jouissent d'un congé associatif (sport, culture...), alors que d'autres ne peuvent pas profiter de cet instrument d'une importance capitale. Le congé associatif pour un engagement bénévole pour des raisons bien définies et dans des limites précises doit être élargi, notamment aux ONG environnementales et sociales (e.a. pour leur présence dans des organes consultatifs).

\* **Réformer la loi du 14 septembre 2018 relative à une administration transparente et ouverte :**

Une telle réforme est de mise suite aux carences évidentes de la législation actuelle. Notamment le droit à l'information ne devra plus être réduit aux documents administratifs, le nombre d'exceptions devra être revu, la commission d'accès aux documents est à valoriser tout comme une inversion de la charge de preuve d'intérêt légitime.

\* **Accroître l'accessibilité de l'information au plus grand nombre de citoyen:nes :**

Les thèmes devenant de plus en plus complexes, les informations véhiculées par les médias et les acteurs politiques et autres, les procédures publiques (...) rendent de plus en plus difficile une compréhension des données et des faits et donc l'accès pour bien de citoyen:nes. Confronté par ailleurs à la multiplication des « fake news », il paraît indiqué de faire des efforts de vulgarisation, d'utilisation d'un langage facile, voire simple (au niveau des sites gouvernementaux, mais aussi au niveau de la télévision p.ex.).

\* **Réaliser des allègements administratifs :**

Des allègements s'imposent non seulement pour des entreprises, mais aussi pour les particuliers. Pour ne citer qu'un exemple : les communes disposent de leurs propres critères pour l'implantation de panneaux solaires sur les toits communaux. Des règlements types, des harmonisations et des services de conseils renforcés sont nécessaires à bien des niveaux.

Le Mouvement Ecologique s'oppose dans ce contexte à une réforme introduisant le « silence vaut accord ». Dans des cas où une personne tierce ou l'intérêt public pourraient être lésés par une décision, il ne se peut pas que leurs intérêts soient bafoués au cas où les pouvoirs publics n'auront pas réussi à gérer le dossier de façon adéquate.

# OPTER POUR DES CHOIX DE SOCIÉTÉ

## 14. Encourager de nouveaux projets sociaux et favoriser une discussion sur la société de demain

L'évolution technologique est d'une importance capitale afin de pouvoir répondre au changement climatique et à la crise de la biodiversité. Mais en plus de cette dimension technique, des choix de société sont de mise. Car il est évident, que la transition écologique ne nécessite non seulement une innovation technologique, mais également un « *changement culturel* ».

La croissance matérielle n'étant plus le repère général de la société, mais la promotion du bien-être, également dans un intérêt d'équité sociale. Dans ce contexte il revient au gouvernement de thématiser – de façon transversale dans les différents dossiers concrets – des questions telles

- le statut et la promotion de la « *Gemeinwohl-Ökonomie* », des « *commons* » ;
- de la suffisance et des modes de vie y relatifs;
- des modèles de logement innovateurs (mot clé : coopératives, co-location...);
- la valeur d'une verdurisation des espaces publics et de l'importance de ces espaces dans le contexte d'une vie sociale ;
- de promouvoir des idées « innovatrices » telles que la construction d'écoquartiers, la création de coopératives ....
- de définir la santé non seulement par l'absence de maladies, mais par le bien-être (définition de la WHO).
- ...

## 15. Engagement pour une équité et politique de développement durable internationale

La transition écologique mais aussi un monde "stable" et juste nécessitent plus d'équité internationale. De plus, le fait que les pays du Nord de cette planète jouissent à outrance des ressources des pays dits du Sud ne peut pas perdurer à ce niveau.

Il est indispensable de remettre en question une politique agricole qui dépend p.ex. largement de l'importation de soja des pays du Sud. En tant que pays riche on doit assumer notre responsabilité par rapport au fait, que ce sont les pays du Sud qui souffrent le plus des émissions de CO<sub>2</sub> faites par les pays du Nord.

Dans ce contexte le Luxembourg doit s'engager à tous les niveaux pour des réformes très substantielles. Ceci notamment au niveau des chaînes de valeur, des accords de libre-échange et de la politique agricole.

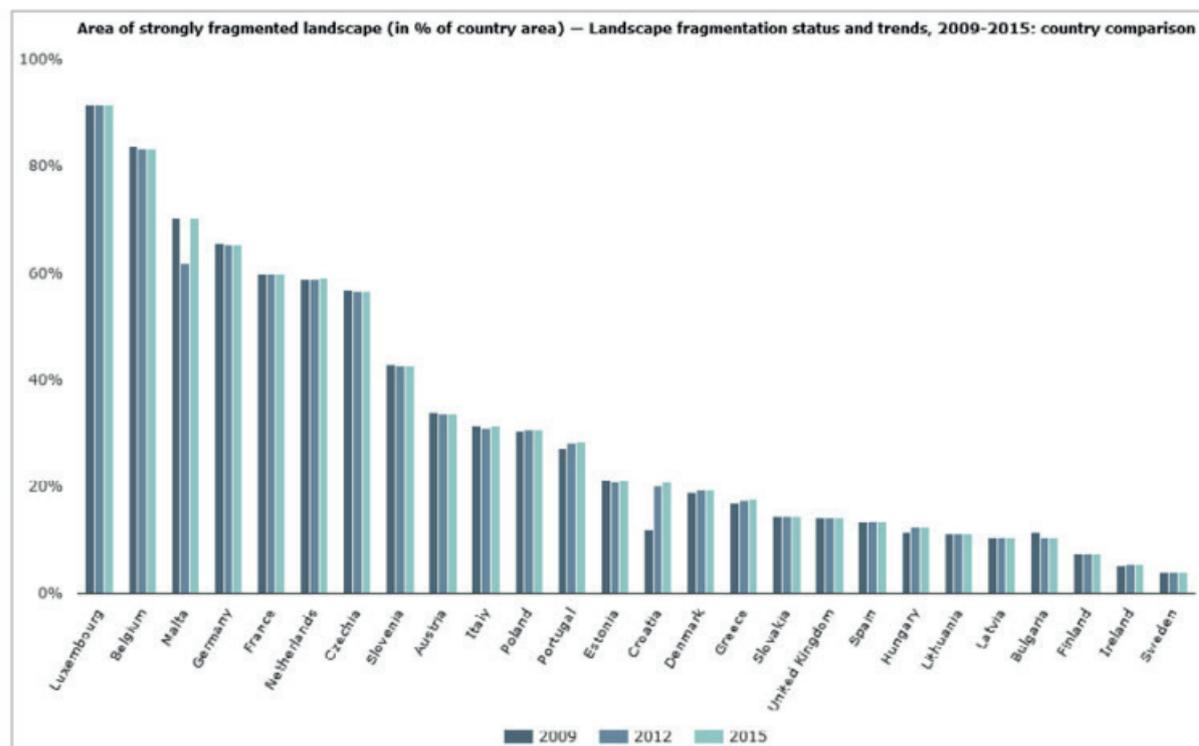
Quant aux accords de libre-échange le Luxembourg ne devrait marquer son accord qu'à condition que les critères sociaux et écologiques soient respectés pleinement.

# Annexes

**Tableau 2**

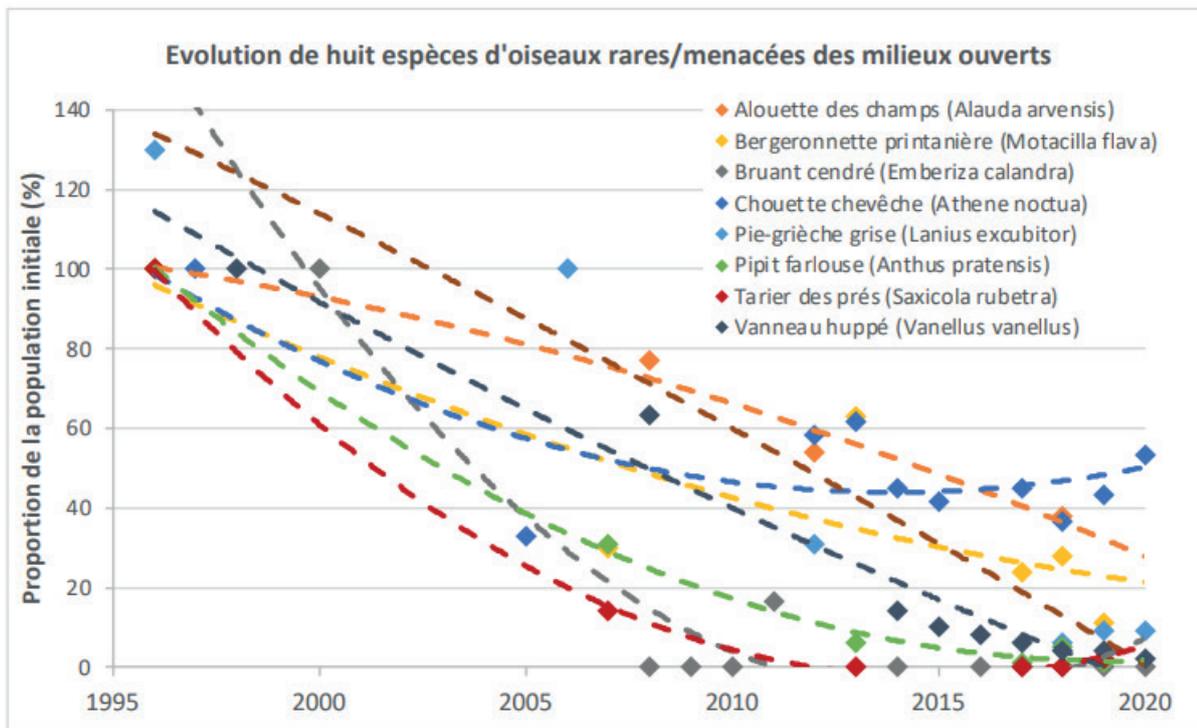
**État chimique des masses d'eau de surface du Luxembourg en 2020.**

	Bon	Pas bon
% des masses d'eau de surface	0	100

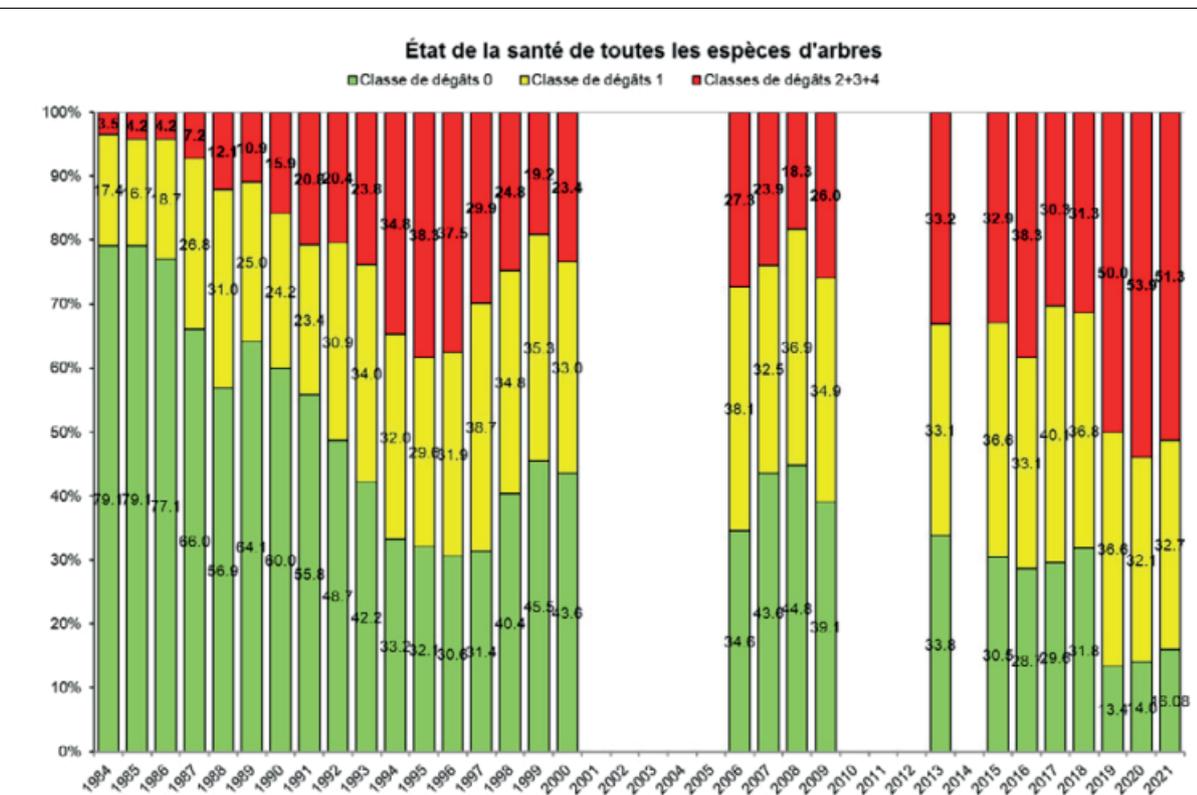


**Figure 4**

**Proportion du paysage fortement fragmentée (en % de la surface du pays) dans les pays de l'Union Européenne pour les années 2009, 2012 et 2015.**

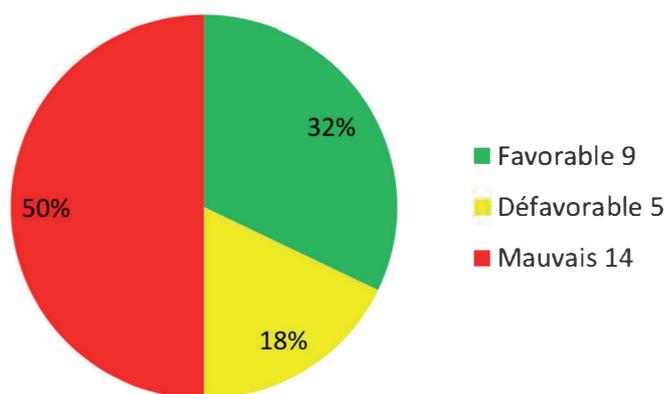


**Figure 8**  
 Évolution (en % d'une population initiale) de huit espèces d'oiseaux rares et/ou menacées inféodées aux milieux ouverts, depuis 1996 jusqu'à 2020.



**Figure 13**  
 Évolution de l'état de santé des forêts luxembourgeoises de 1984-2021, toutes essences confondues. Proportions des forêts (en %) regroupées selon classes de dégât (0 = arbres sans dommage, 1 = arbres légèrement stressés/endommagés, 2-4 = arbres nettement stressés/endommagés).

### Etat de conservation des habitats



### Tendances de l'état de conservation des habitats

